



COMMUNIQUE DE NDJAMENA SUR LA POSITION COMMUNE AFRICAINE SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST 2015

1. **Nous Chefs d'Etat et de Gouvernement, membres du Comité de Haut Niveau sur l'Agenda de Développement post 2015** réunis à Ndjamena au Tchad le 28 février 2014 ;
2. **Nous référant** à la Décision (Assembly/AU/Dec.423 (XIX) prise par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union en mai 2013 qui recommandait la création d'un Comité de Haut Niveau des chefs d'Etats et de Gouvernement sur l'Agenda de Développement post 2015;
3. Conformément à la Décision Assembly/AU/Dec. 503 (XXII) sur la Position Commune Africaine sur l'Agenda de développement post 2015 adoptée par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union à ADDIS-ABEBA le 31 janvier 2014, demandant au Comité de Haut Niveau de se réunir avant la fin du mois de février 2014, en vue de finaliser la Position Commune Africaine en mettant en évidence le pilier Paix et Sécurité et de formuler des stratégies de sensibilisation, de négociation et de formation d'alliances ;
4. **Avons mis en exergue** le pilier Paix et Sécurité en soulignant son caractère indissociable avec le développement;
5. De même, **prenons acte** de la formulation des stratégies, de sensibilisation, de négociation et de formation d'alliances;
6. **Invitons** les pays africains à s'approprier la Position Commune Africaine axée sur les six piliers suivants qui répondent aux aspirations des populations africaines :
 - Transformation économique structurelle et croissance inclusive ;
 - Science, technologie et innovation ;
 - Développement axé sur l'être humain ;
 - Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des risques des catastrophes naturelles ;

- Paix et sécurité ; et
- Financement et partenariat.

7. **Demandons** aux partenaires à soutenir l'Afrique dans la mise en œuvre de sa Position Commune ;

8. **Recommandons** leur mise en œuvre en relation avec toutes les instances aux niveaux national, régional et continental et appelons un soutien actif des parties prenantes tout au long de ce processus;

9. **Sommes convaincus** que l'adoption de ce document fournira aux Etats membres de l'Union Africaine le cadre approprié, leur permettant de parler d'une seule voix et de coordonner les efforts pour réaliser les aspirations des populations Africaines au développement socio économique axé sur une croissance inclusive dans le cadre de l'Agenda Post 2015;

10. **Félicitons** la Présidente du comité de Haut Niveau Son Excellence ELLEN JOHNSON-SIRLEAF pour son leadership dans l'accomplissement de sa mission;

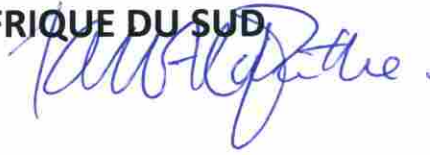
11 **Exprimons** notre appréciation pour le rôle de coordination joué par la Commission de l'Union Africaine et pour l'appui technique apporté par l'Agence du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA);

12. **Exprimons également** notre profonde gratitude à son Excellence Monsieur IDRISS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, au Gouvernement ainsi qu'au Peuple Tchadien pour l'accueil et leur hospitalité ainsi que les excellentes dispositions prises pour faciliter le travail du Comité de Haut Niveau.

N'Djamena, le 28 février 2014

**Les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine,
Membres du Comité de Haut Niveau sur l'Agenda de
Développement post 2015**

AFRIQUE DU SUD



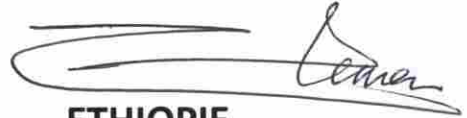
ALGERIE



CONGO



ETHIOPIE



GUINEE



ILE MAURICE



LIBERIA



MAURITANIE



NAMIBIA



TCHAD

